

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 FÉVRIER 2024 – 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

MOT DE LA MAIRESSE

2.

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5.

CONSEIL MUNICIPAL

6. Séance ordinaire du conseil – 22 janvier 2024 – procès-verbal – approbation
7. Maire suppléant – mars, avril et mai 2024 – nomination
8. Atelier libre de peinture de Beloeil – exposition printanière – 10 au 14 avril 2024 – présidence d'honneur – représentant de la Ville – désignation

CONSULTATION PUBLIQUE

9. Dérogation mineure (DM-2023-9139) – 301, rue Hertel – hauteur – stationnement – aire de chargement – audition des personnes intéressées – autorisation
10. Dérogation mineure (DM-2023-9145) – 765, rue Dupré – stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
11. Dérogation mineure (DM-2024-9004) – 202, rue Bernard – hauteur du sous-sol – audition des personnes intéressées – autorisation
12. Dérogation mineure (DM-2024-9008) – 729, rue Lechasseur – stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
13. Dérogation mineure (DM-2024-9009) – 735, rue Lechasseur – stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
14. Dérogation mineure (DM-2024-9010) – rue Serge-Pepin – lots 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 et 6 350 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – lotissement – audition des personnes intéressées – autorisation
15. Usage conditionnel (UC-2024-9007) – 202, rue Bernard – logement bigénérationnel – audition des personnes intéressées – autorisation

DIRECTION GÉNÉRALE

16. Croix-Rouge canadienne – *Entente de services aux personnes sinistrées* – 2024-2026 – approbation – autorisation de signature
17. *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* – *Politique linguistique de l'État* – émissaire – désignation

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

18. Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) – convention collective 2023-2029 – approbation – autorisation de signature
19. Direction des travaux publics – poste de technicien en génie civil – embauche
20. Fin d'emploi – employé numéro 1310 – autorisation
21. Fin d'emploi – employé numéro 1505 – autorisation

DIRECTION DE L'URBANISME

22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9146) – 176, rue Richelieu – revêtement extérieur – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9148) – 1271, rue Claude-Perraud – ouverture – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9000) – 499, rue de l'Industrie – affichage – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9001) – 2168, rue Richelieu – projet de lotissement – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9002) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – revêtements extérieurs – refus
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9003) – 220-280, rue Serge-Pepin – toiture – enclos à déchets – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9005) – 630, rue Richelieu – réfection garde-corps et mains courantes – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9006) – 202, rue Bernard – logement bigénérationnel – approbation
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9011) – rue Serge-Pepin – lots 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 et 6 350 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – lotissement – approbation
31. *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec* – PRQ-2023-9031 – 89, rue Verchères – autorisation de paiement
32. Application des règlements municipaux et d'urbanisme – fonctionnaire désigné – nomination
33. Faubourg Richelieu – hôtel et place d'affaires – permis de construction 2018-3053 – parc aquatique intérieur – permis de construction 2018-3095 – prolongation
34. Conseil local du patrimoine (CLP) – nomination
35. Projet de développement immobilier – prolongement des rues Paul-Perreault et Serge-Pepin – lotissement – approbation
36. Hydro-Québec – programme de subvention *Circuit électrique* – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
37. Plan nature 2030 – élaboration d'une politique cadre sur la biodiversité – appui

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

38. *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101* – projet – adoption
39. *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101* – avis de motion

40. *Règlement 1802-00-2024 établissant un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel – avis de motion – dépôt du projet*
41. *Règlement 1805-00-2024 abrogeant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux – avis de motion – dépôt du projet*
42. *Règlement 1806-00-2024 décrétant une dépense de 7 630 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ pour l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures – avis de motion – dépôt du projet*
43. *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités – avis de motion – dépôt du projet*
44. *Élections générales municipales – 2 novembre 2025 – Entente concernant l'essai du mécanisme de votation par Internet – approbation – autorisation de signature*
45. *Élections générales municipales – 2 novembre 2025 – division du territoire en districts électoraux – reconduction*
46. *Transaction immobilière – partie du lot 5 129 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – promesse d'achat – approbation – autorisation de signature*
47. *Transaction immobilière – partie du lot 5 129 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – promesse d'achat – approbation – autorisation de signature*

DIRECTION DES FINANCES

48. *Transferts budgétaires – approbation*
49. *Financement de projets – année 2024 – fonds de parcs – autorisation d'utilisation*
50. *Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) – année 2023 – quote-part additionnelle – autorisation de paiement*
51. *Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – initiative tarifaire – gratuité du transport collectif local – facturation – juillet à décembre 2023 – autorisation de paiement*
52. *Fourniture d'asphalte – projet 24VO50 – rapport de recommandation et octroi de contrat*

DIRECTION DU GÉNIE

53. *Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada – données 2022 – diffusion de résultats statistiques confidentiels – autorisation de signature*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

54. *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – reconnaissance d'un organisme – Dépendants Affectifs Anonymes – approbation*
55. *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – reconnaissance d'un organisme – À vélo sans âge – approbation*
56. *Politique d'attribution de subventions – adoption*
57. *Programme d'accès aux activités de loisirs, culture et vie communautaire – adoption*
58. *Espace culturel Aurèle-Dubois – confection de relevés en nuages de point du bâtiment – octroi de contrat*
59. *Loisirs et sports Montérégie – appel de projets CIRCONFLEXE Prêt-pour-bouger – demande d'aide financière – autorisation de dépôt*

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

60. *Liste des documents déposés :*
 - a) *Liste des déboursés – période du 19 janvier au 22 février 2024*
 - b) *Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2024*
 - c) *Listes des employés embauchés – 14 février 2024*

SUBVENTIONS ET APPUIS

61. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subventions

VARIA

62.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

63.

PÉRIODE DE QUESTIONS

64.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

65.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 FEVRIER 2024 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 février 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Michaël Tremblay, directeur général
Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absent :
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

Les conseillers sont invités par madame la mairesse à prendre la parole à tour de rôle pour réaffirmer leur position par rapport au projet des infrastructures.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2024-02-29

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-30

6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 22 JANVIER 2024 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-31

7. MAIRE SUPPLÉANT – MARS, AVRIL ET MAI 2024 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer Monsieur le conseiller Karim-André Laz à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-32

8. ATELIER LIBRE DE PEINTURE DE BELOEIL – EXPOSITION PRINTANIÈRE – 10 AU 14 AVRIL 2024 – PRÉSIDENTE D'HONNEUR – REPRÉSENTANT DE LA VILLE – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que l'Atelier libre de peinture de Beloeil tient son exposition printanière annuelle du 10 au 14 avril 2024;

CONSIDÉRANT que l'organisme a sollicité la Ville afin que Madame la conseillère Renée Trudel agisse à titre de présidente d'honneur pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De désigner Madame la conseillère Renée Trudel à titre de représentante de la Ville pour assurer la présidence d'honneur de l'exposition printanière de l'Atelier libre de peinture de Beloeil, du 10 au 14 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-33

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9139) – 301, RUE HERTEL – HAUTEUR – STATIONNEMENT – AIRE DE CHARGEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9139) pour la propriété située au 301, rue Hertel;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une hauteur de 6,01 mètres pour un bâtiment accessoire, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la hauteur à 5,5 mètres;
- L'absence de bordure de béton pour une aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige la présence d'une bordure de béton monolithique coulée sur place avec fondation adéquate ou d'une bordure préfabriquée en béton ou granite;
- L'absence d'une aire de chargement et déchargement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige la présence d'une telle aire pour tout nouveau bâtiment institutionnel, public et communautaire.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9139 telle que demandée pour le 301, rue Hertel, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/04 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-34

10. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9145) – 765, RUE DUPRÉ – STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9145) pour la propriété située au 765, rue Dupré;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une distance de 0,26 mètre entre une aire de stationnement et la ligne latérale sur rue, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9145 telle que demandée pour le 765, rue Dupré conditionnellement au prolongement du trottoir privé pour rejoindre le trottoir public vers la rue Pigeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-35

11. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9004) – 202, RUE BERNARD – HAUTEUR DU SOUS-SOL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9004) pour la propriété située au 202, rue Bernard;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une hauteur plancher/plafond de 2,13 mètres pour un logement bigénérationnel, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une hauteur plancher/plafond de 2,3 mètres pour être considéré comme un sous-sol et non une cave;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9004 telle que demandée pour le 202, rue Bernard, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/06 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-36

12. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9008) – 729, RUE LECHASSEUR – STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9008) pour la propriété située au 729, rue Lechasseur;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une distance de 0,9 mètre d'une ligne latérale de lot pour une aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance minimale de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9008 telle que demandée pour le 729, rue Lechasseur, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/07 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-37

13. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9009) – 735, RUE LECHASSEUR – STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9009) pour la propriété située au 735, rue Lechasseur;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une distance de 1,24 mètre d'une ligne latérale de lot pour une aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance minimale de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9009 telle que demandée pour le 735, rue Lechasseur, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/08 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-38

14. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9010) – RUE SERGE-PEPIN – LOTS 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 ET 6 350 656 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9010) les lots 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 et 6 350 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situés sur la rue Serge-Pepin;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une profondeur de 89,57 mètres et une superficie de 7 116,6 mètres carrés pour le lot projeté 6 580 330, alors que la grille des spécifications de la zone I-703 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une profondeur minimale de 150 mètres et une superficie minimale de 15 000 mètres carrés;
- Une profondeur de 117,33 mètres pour le lot projeté 6 580 331, alors que la grille des spécifications de la zone I-703 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une profondeur minimale de 150 mètres ;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9010 telle que demandée pour les lots 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 et 6 350 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situés sur la rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/18 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-39

15. USAGE CONDITIONNEL (UC-2024-9007) – 202, RUE BERNARD – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2024-9007) pour la propriété située au 202, rue Bernard;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés pour une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2024-9007 pour le 202, rue Bernard, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/17 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-40

16. CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – 2024-2026 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est d'assister des individus, des groupes ou des communautés lors de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire et qu'elle est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'*Entente de service aux personnes sinistrées* signée entre la Ville de Beloeil et la Société canadienne de la Croix Rouge arrivera à échéance en avril 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé à la Ville par la Croix-Rouge à la suite d'un travail de révision s'inscrivant dans un contexte d'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et de changements de façons de faire au sein de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver l'*Entente de services aux personnes sinistrées* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-41

17. LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS – POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT – ÉMISSAIRE – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14, ci-après la Loi), sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir pour l'administration publique d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive, sous réserve de certaines exceptions;

CONSIDÉRANT que le déploiement de la *Politique linguistique de l'État*, au sein des organismes, est soutenu par un réseau d'émissaires de la langue française;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un émissaire pour la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De désigner madame Émélie Trinqué, directrice du service des communications et relations avec le citoyen, à titre d'émissaire pour la mise en œuvre de la *Politique linguistique de l'État* et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-42

18. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL (SCFP LOCAL 4750) – CONVENTION COLLECTIVE 2023-2029 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) pour le renouvellement de la convention collective de travail des employés étudiants;

CONSIDÉRANT que les parties sont arrivées à une entente de principe le 23 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a tenu une assemblée à laquelle il y avait quorum et que la majorité des membres de l'unité d'accréditation AM-2001-2823 (étudiants) présents a voté en faveur du projet de convention collective présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver la convention collective de travail négociée avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2029.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant, la directrice générale adjointe performance organisationnelle et directrice des finances et la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-43

19. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'embaucher madame Ana Lucia Benavides Zunega au poste permanent de technicien en génie civil au sein de la Direction des travaux publics et ce, à compter du 26 février 2024, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

Madame Benavides Zunega est exceptionnellement embauchée à l'échelon 5 de la classe 9 de l'annexe B-1 au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-44

20. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 1310 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De mettre fin de façon administrative à l'emploi de l'employé numéro 1310 et de ratifier la lettre du 1^{er} février 2024, signée par le directeur général.

D'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à effectuer les suivis nécessaires selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-45

21. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 1505 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De mettre fin de façon administrative à l'emploi de l'employé numéro 1505 et de ratifier la lettre du 14 février 2024, signée par le directeur général.

D'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à faire les suivis nécessaires selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-46

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9146) – 176, RUE RICHELIEU – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/09 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9146 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'installation d'un revêtement extérieur en clin de bois d'ingénierie de couleur noire sur un agrandissement au deuxième étage situé sur une terrasse sur toit existante au 176, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-47

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9148) – 1271, RUE CLAUDE-PERRAUD – OUVERTURE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/10 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9148 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement de la porte de garage sur le mur de la façade avant par une porte de garage qui inclut une porte d'entrée au 1271, rue Claude-Perraud, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-48

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9000) – 499, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/11 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9000 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment principal et deux enseignes sur marquise au 499, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-49

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9001) – 2168, RUE RICHELIEU – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/12 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9001 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur pour permettre le remplacement des lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 par les lots 6 587 780 à 6 587 783, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-50

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9002) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – REFUS

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2024/02/13 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9002 et de ne pas autoriser la délivrance du permis pour permettre les travaux de rénovation du magasin Canadian Tire, incluant la modification et le remplacement des revêtements extérieurs du bâtiment principal, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-51

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9003) – 220-280, RUE SERGE-PEPIN – TOITURE – ENCLOS À DÉCHETS – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/14 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9003 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre une modification de la toiture du bâtiment principal ainsi que l'implantation d'un enclos à déchet au 220-280, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-52

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9005) – 630, RUE RICHELIEU – RÉFECTION GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/15 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9005 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement des garde-corps et des mains courantes des galeries et de la rampe d'accès de la Maison Villebon, ainsi que la restauration d'un muret de pierre et de l'édicule situé à l'arrière du bâtiment principal au 630, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-53

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9006) – 202, RUE BERNARD – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/16 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9006 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux de modifications des façades extérieures du bâtiment principal dans le cadre de l'aménagement d'un logement bigénérationnel au sous-sol au 202, rue Bernard, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-54

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9011) – RUE SERGE-PEPIN – LOTS 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 ET 6 350 656 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – LOTISSEMENT – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/02/19 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9011 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le lotissement des lots 5 129 004, 5 129 007, 6 155 270 et 6 350 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 10 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-55

31. RÈGLEMENT 1767-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PRQ-2023-9031 – 89, RUE VERCHÈRES – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville de Beloeil dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 89, rue Verchères dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*, le versement d'une aide financière d'un montant de 9 710,26 \$ aux propriétaires du 89, rue Verchères pour les travaux de réfection de toiture, dont 50 % sera assumé par la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 4 855,13 \$ provenant du surplus accumulé affecté au programme de rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-56

32. APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET D'URBANISME – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – NOMINATION

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Audrey Dolembreux à titre de technicienne en environnement à la Direction de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer madame Marie-Audrey Dolembreux à titre de fonctionnaire désignée pour veiller à l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et délivrer, le cas échéant, des constats d'infraction relatifs à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-57

**33. FAUBOURG RICHELIEU – HÔTEL ET PLACE D’AFFAIRES – PERMIS DE CONSTRUCTION 2018-3053 –
PARC AQUATIQUE INTÉRIEUR – PERMIS DE CONSTRUCTION 2018-3095 – PROLONGATION**

CONSIDÉRANT le permis 2018-3053 pour la construction d’un hôtel et d’une place d’affaires au 101, rue de l’Industrie et le permis 2018-3095 pour la construction d’un parc aquatique intérieur au 107, rue de l’Industrie;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* stipule qu’un permis de construction est valable pour une période maximale de douze mois consécutifs à partir de sa date d’émission;

CONSIDÉRANT que la durée de validité de ces permis est échuë;

CONSIDÉRANT la réception d’une demande de prolongation de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D’autoriser la prolongation de la durée du permis de construction 2018-3053 pour la construction d’un hôtel et d’une place d’affaires au 101, rue de l’Industrie jusqu’au 31 décembre 2024.

D’autoriser la prolongation de la durée du permis de construction 2018-3095 pour la construction d’un parc aquatique intérieur au 107, rue de l’Industrie, jusqu’au 31 décembre 2024.

Le demandeur devra acquitter les frais prévus au *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* pour ces deux demandes de renouvellement de permis de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-58

34. CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (CLP) – NOMINATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu’un siège de résident est actuellement vacant au Conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De nommer monsieur Philippe Denis pour siéger à titre de résident au conseil local du patrimoine pour un mandat de deux ans, soit jusqu’au 26 février 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-59

**35. PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER – PROLONGEMENT DES RUES PAUL-PERREAU ET
SERGE-PEPIN – LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier à venir au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé le 16 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59117 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement inclut le prolongement de voies publiques existantes;

CONSIDÉRANT que selon l'article 25 du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, un tel projet doit être approuvé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le plan projet de lotissement préparé le 16 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59117 de ses minutes.

Cette approbation est conditionnelle à la signature des promesses d'achat à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec Inc. ainsi qu'entre la Ville de Beloeil et Les Industries Bonneville Ltée concernant l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur illustré audit plan de lotissement.

Cette résolution abroge la résolution 2023-12-547.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-60

36. HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DE SUBVENTION *CIRCUIT ÉLECTRIQUE* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a mis en place le programme de subvention Circuit électrique visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés et au cœur de la ville;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Hydro-Québec dans le cadre du programme Circuit électrique.

D'autoriser la coordonnatrice à l'environnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-61

37. PLAN NATURE 2030 – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CADRE SUR LA BIODIVERSITÉ – APPUI

CONSIDÉRANT que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

CONSIDÉRANT que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé mentale et physique en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT que les citoyens sont en lien direct la biodiversité;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que 98 % du territoire montérégien est de tenure privée;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030;

CONSIDÉRANT que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximisés afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'appuyer l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et de s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030.

De s'engager à effectuer les actions suivantes :

- En considérant les caractéristiques du territoire et les capacités de la Ville, évaluer et surveiller les milieux naturels, visant une gestion durable et la restauration des écosystèmes prioritaires;
- Participer activement à la conservation de la biodiversité en Montérégie, en encourageant la restauration et la protection des territoires et écosystèmes dégradés;
- Sensibiliser la communauté beloeilloise aux enjeux de biodiversité, aux espèces menacées ou vulnérables et aux risques liés aux espèces envahissantes exotiques et encourager une mobilisation collective pour le bien-être de notre environnement;
- Outiller les citoyens de Beloeil pour une participation active à la préservation et au rétablissement du patrimoine naturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-62

38. RÈGLEMENT 1667-119-2024 MODIFIANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-101 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au lundi 25 mars 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-63

39. RÈGLEMENT 1667-119-2024 MODIFIANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-101 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Vincent Chabot donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage en vigueur afin de modifier les usages permis dans la zone H-101, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-02-64

40. RÈGLEMENT 1802-00-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION À UN ÉVÈNEMENT SPORTIF OU CULTUREL – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Martin Robert dépose également le projet du *Règlement 1802-00-2024 établissant un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel*.

2024-02-65

41. RÈGLEMENT 1805-00-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du *Règlement 1805-00-2024 abrogeant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux*.

2024-02-66

42. RÈGLEMENT 1806-00-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 630 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 800 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter une dépense de 7 630 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ pour l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du *Règlement 1806-00-2024 décrétant une dépense de 7 630 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ pour l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures*.

2024-02-67

43. RÈGLEMENT 1807-00-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de constituer les comités du conseil de la Ville de la Beloeil et d'établir les règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de ces comités, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités*.

2024-02-68

44. ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES – 2 NOVEMBRE 2025 – ENTENTE CONCERNANT L'ESSAI DU MÉCANISME DE VOTATION PAR INTERNET – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil, par sa résolution 2023-06-281 a accepté de participer au projet pilote de vote par Internet mis en place par le Directeur général des élections pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la tenue du vote par Internet, deux ententes doivent être conclues entre la Ville, le Directeur général des élections du Québec et la Ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que la première entente porte sur les rôles et responsabilités des parties et décrit la procédure générale du vote par Internet;

CONSIDÉRANT que la deuxième entente, qui sera signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour ce mécanisme de votation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver l'*Entente concernant l'essai du mécanisme de votation par Internet* à intervenir entre la Ville de Beloeil, le Directeur général des élections du Québec et la Ministre des Affaires municipales et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-69

45. ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES – 2 NOVEMBRE 2025 – DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX – RECONDUCTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Beloeil une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non qu'elle remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

Que la Ville de Beloeil demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Vote pour : 3
Vote contre : 4

REJETÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-70

46. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PARTIE DU LOT 5 129 007 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROMESSE D'ACHAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se porter acquéreur d'une partie du lot 5 129 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie de 7 362,30 mètres carrés, afin de le céder ultérieurement au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) en vue de la construction d'une nouvelle école primaire conformément à l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver la promesse d'achat consentie à intervenir entre la Ville de Beloeil et Les Industries Bonneville Ltée pour l'acquisition d'une partie du lot 5 129 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

D'autoriser la conclusion d'un acte de vente entre les parties selon les termes de ladite promesse d'achat et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-71

47. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PARTIE DU LOT 5 129 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROMESSE D’ACHAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se porter acquéreur d’une partie du lot 5 129 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, d’une superficie de 7 116,6 mètres carrés, afin de le céder ultérieurement au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) en vue de la construction d’une nouvelle école primaire conformément à l’article 272.2 de la *Loi sur l’instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D’approuver la promesse d’achat consentie à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. pour l’acquisition d’une partie du lot 5 129 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d’autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

D’autoriser la conclusion d’un acte de vente entre les parties selon les termes de ladite promesse d’achat et d’autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-72

48. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes de transferts budgétaires des directions de la Ville pour les périodes du 31 décembre 2023 et du 1^{er} janvier au 12 février 2024;

CONSIDÉRANT la procédure d’approbation de ces demandes établie par la *Politique de suivi et de contrôle budgétaires* adoptée par le conseil le 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les transferts budgétaires d’un montant supérieur à 25 000 \$ affectant les activités de fonctionnement doivent être approuvés par le conseil;

CONSIDÉRANT que tous les transferts budgétaires affectant les activités d’investissement doivent être approuvés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D’approuver les transferts budgétaires affectant les activités de fonctionnement pour la période du 31 décembre 2023 au montant total de 898 080,84 \$ et pour la période du 1^{er} janvier au 12 février 2024 au montant total de 67 090 \$ tel que présenté sur les listes jointes en annexe.

D’approuver les transferts budgétaires affectant les activités d’investissement pour la période du 31 décembre 2023 au montant total de 2 810,95 \$ et pour la période du 1^{er} janvier au 12 février 2024 au montant total de 258 348,06 \$ tel que présenté sur les listes jointes en annexe.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-73

49. FINANCEMENT DE PROJETS – ANNÉE 2024 – FONDS DE PARCS – AUTORISATION D’UTILISATION

CONSIDÉRANT que programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 a été adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet au programme triennal des immobilisations pour l'années 2024 est financé par le fonds de parcs, soit *Plantation d'arbres dans les espaces publics* pour un montant de 25 000\$;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'utilisation d'un montant au fonds de parcs correspondant audit projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser l'utilisation d'un montant de 25 000 \$ du fonds de parcs pour le financement du projet *Plantation d'arbres dans les espaces publics*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-74

50. RÉGIE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – ANNÉE 2023 – QUOTE-PART ADDITIONNELLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que le 15 novembre 2023, le conseil d’administration de la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) a adopté une résolution relative à un déficit probable pour l’exercice financier 2023 et à la demande de quotes-parts additionnelles aux villes membres de ladite Régie;

CONSIDÉRANT que le montant des quotes-parts supplémentaires a été transmis à la Ville de Beloeil le 11 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la quote-part supplémentaire pour l’exercice financier 2023 doit être soumise pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la RAEVR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D’approuver la quote-part supplémentaire à payer pour l’année 2023 à la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) telle qu’adoptée par son conseil d’administration le 15 novembre 2023.

D’autoriser la trésorière à effectuer le versement au montant de 793 686,45 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-75

51. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – INITIATIVE TARIFAIRE – GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF LOCAL – FACTURATION – JUILLET À DÉCEMBRE 2023 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur pour l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au transport collectif local;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 90005697 de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le paiement de la facture 90005697 au montant de 53 173,25 \$ représentant la part de la Ville de Beloeil pour l'accès gratuit au transport collectif local pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-76

52. FOURNITURE D'ASPHALTE – PROJET 24VO50 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié au journal Constructo et au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) relativement à la fourniture d'asphalte, projet 24VO50;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| 1. Construction DJL inc. | 84 832,97 \$ |
| 2. Pavages Maska inc. | 94 268,40 \$ |

CONSIDÉRANT que les prix totaux soumissionnés incluent la valeur d'ajustement du coût de transport assumé par la Ville pour aller chercher l'asphalte afin de déterminer le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que ce calcul du coût du transport est basé sur le recueil des tarifs 2023 de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est octroyé pour une période d'un an et par la suite tacitement reconduit pour une période additionnelle de 12 mois, pour une possibilité de reconduction allant jusqu'au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT que les prix apparaissant au bordereau de prix sont ajustés mensuellement selon la variation du prix de référence du bitume publié par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et que ces ajustements se font en fonction de la consommation réelle et seulement si les variations sont supérieures à 5%;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 29 janvier 2024, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 avec possibilité de reconduction, pour un montant estimé de 79 384,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-77

**53. ENQUÊTE SUR LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ESSENTIELLES DU CANADA – DONNÉES 2022 –
DIFFUSION DE RÉSULTATS STATISTIQUES CONFIDENTIELS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a été sollicitée pour l'*Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada* menée par Statistique Canada pour le compte d'Infrastructures Canada;

CONSIDÉRANT que cette enquête est obligatoire et porte sur le stock, l'état, le rendement et les stratégies de gestion des actifs relatifs aux infrastructures publiques essentielles du Canada que possèdent les divers ordres de gouvernement et les entités autochtones ;

CONSIDÉRANT que l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada souhaitent diffuser les résultats de l'enquête;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil doit donner son consentement à cet effet en signant le formulaire de consentement de l'Institut de la statistique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la Directrice du génie à signer le formulaire de consentement afin d'autoriser l'Institut de la statistique du Québec à diffuser les données produites dans le cadre de l'*Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada*, selon les modalités énoncées au formulaire de consentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-78

**54. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'UN
ORGANISME – DÉPENDANTS AFFECTIFS ANONYMES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part de l'organisme Dépendants Affectifs Anonymes pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le statut d'organisme reconnu pour les Dépendants Affectifs Anonymes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-79

**55. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'UN
ORGANISME – À VÉLO SANS ÂGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part de l'organisme À vélo sans âge pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver le statut d'organisme reconnu l'organisme À vélo sans âge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-80

56. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau règlement établissant un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, une modification de la *Politique d'attribution de subventions* est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter la *Politique d'attribution de subventions* telle que modifiée par la Direction des loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-81

57. PROGRAMME D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil entend favoriser une communauté où tous les individus se sentent valorisés, respectés et intégrés, indépendamment de leur situation socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire favoriser l'inclusion sociale en rendant accessible la participation aux activités de la ville pour les personnes éprouvant des difficultés financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Programme d'accès aux activités de loisirs, culture et vie communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-82

58. ESPACE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS – CONFECTION DE RELEVÉS EN NUAGES DE POINT DU BÂTIMENT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs pour la confection de relevés en nuages de points du bâtiment de l'Espace culturel Aurèle-Dubois;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont les suivants :

Vital Roy inc. arpenteurs - géomètres	30 005 \$, plus taxes (incluant maquette REVIT)
iSCAN	31 580 \$, plus taxes (excluant maquette REVIT)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour la confection de relevés en nuages de point du bâtiment de l'Espace culturel Aurèle-Dubois, à la firme Vital Roy inc. arpenteurs - géomètres, pour un montant maximum de 30 005 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-83

59. LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE – APPEL DE PROJETS CIRCONFLEXE PRÊT-POUR-BOUGER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT que l'appel de projets CIRCONFLEXE Prêt-pour-bouger vise à mettre place un réseau provincial d'accès gratuit aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet CIRCONFLEXE est d'accompagner et de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans le développement de nouveaux services de prêt d'équipements ou la bonification de services existants;

CONSIDÉRANT que le projet vise également à accroître et à favoriser de manière durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives, notamment auprès des personnes plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir du matériel pour le mettre gratuitement à la disposition des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets CIRCONFLEXE Prêt pour bouger.

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs, madame Mélanie Borduas-St-Pierre, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-02-84

60. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 19 janvier au 22 février 2024
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2024
- c) Liste des employés embauchés – 14 février 2024

2024-02-85

61. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

- 1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – tournoi de golf annuel – 11 juin 2024 4 billets
à 247,20 \$
- 2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Kin-ball Canada – participation à la Coupe de monde de Kin-ball 2024 pour un résident de Beloeil 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

62. VARIA

63. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

64. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2024-02-86

65. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 21;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 26 février 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière